
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 6 décembre 2022, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAND Hervé, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECLERCQ Odile, EDOUARD Eric donne procuration à IDZIAK Ludovic, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, BERTIER Jacky donne procuration à JURCZYK Jean-François, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HOCQ René, MAESELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, BECUWE Pierre, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELPLACE Jean-François, FLAJOLET André, HANNEBICQ Franck, LECOMTE

Maurice, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur SCAILLIEREZ Philippe est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
6 décembre 2022

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

DISPOSITIF D'AIDES A LA REALISATION ET LA REHABILITATION DE
LOGEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES AUX
BAILLEURS SOCIAUX

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération n°2017/CC189 du 28 juin 2017 modifiée in fine le 5 février 2020, le Conseil communautaire a décidé la mise en place d'une politique d'aides financières à la réalisation de logements sociaux et en a défini les conditions d'attribution et de fonctionnement.

Dans le cadre de ce dispositif, 6 opérateurs ont présenté une demande d'aide financière pour la réalisation de logements locatifs sociaux et en accession sociale (3 programmes de constructions neuves sur 3 communes) et la réhabilitation de 326 logements sur 4 communes.

La Commission ad'hoc, instituée conformément à la délibération du Conseil communautaire 2020/CC187 du 8 décembre 2020, s'est réunie le 22 novembre 2022 et a proposé d'attribuer :

- 784 000 € à Maisons et Cités, pour la réhabilitation thermique et des façades et abords de 112 logements locatifs atteignant l'étiquette C et la réhabilitation des extérieurs de 56 logements – dans le cadre du dispositif ERBM – Cité 16/3 à Bruay-La-Buissière ;
- 502 000 € à Maisons et Cités, pour la réhabilitation thermique et des façades et abords de 77 logements locatifs atteignant l'étiquette C et la réhabilitation des extérieurs de 20 logements – dans le cadre du dispositif ERBM – Cité Anatole France à Bruay-La-Buissière ;
- 80 000 € à Pas-de-Calais habitat pour la réhabilitation thermique et façades et abords de 20 logements sociaux collectifs Foyer des Flandres à Bruay-La-Buissière atteignant l'étiquette énergétique « D » ;
- 87 914 € à SIA Habitat pour la réhabilitation thermique avec usage d'éco-matériaux de 35 logements locatifs individuels (dont 20 aidés) à Noeux-les-Mines – dans le diffus, respectant le niveau de consommation énergétique relevant de la classe « C » ;
- 120 000€ à SIA Habitat pour la réhabilitation de 20 logements locatifs collectifs à Barlin – résidence les Platanes, atteignant le seuil maximal de 104 kWh/m²/an (24 logements), et la réhabilitation des façades et abords ;
- 6 000 € à Flandre Opale Habitat pour la réhabilitation de 1 logement social à Isbergues, 38 rue Schweitzer atteignant le niveau BBC Rénovation ;
- 55 000 € à Flandre Opale Habitat pour la réalisation de 11 logements collectifs, rue Salengro à Isbergues, au titre de la reconstitution de l'offre démolie en PNRU sur une commune relevant de l'article 55 de la loi SRU (déplafonnement) (tranche 1 – logements individuels- financée en 2021).
- 55 000 € à COPRONORD pour la construction de 11 logements en accession sociale (PSLA), rue Henry Lefebvre à Beuvry ;

- 100 000 € à Tisserin Habitat pour la construction de 28 logements en accession sociale (PSLA) dont 20 aidés, rue des Martyrs à Douvrin,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 21 novembre 2022, il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'attribution des aides financières aux bailleurs sociaux pour la réalisation et la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur 6 communes de la Communauté d'agglomération pour un montant de 1 789 914 € et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer toutes les pièces afférentes. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de approuver les propositions d'ajustements annuels des modalités d'intervention et de gestion des aides à la pierre financées sur fonds propres, après avis de la Commission d'amélioration de l'habitat pour le parc privé.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE l'attribution des aides financières aux bailleurs sociaux pour la réalisation et la réhabilitation de logements locatifs sociaux sur 6 communes de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 1 789 914 €.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **07 DEC. 2022**

Et de la publication le : **07 DEC. 2022**
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



LEFEBVRE Nadine



LEFEBVRE Nadine